

POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Val
De
Loire
Nivernais

MODE

d'emploi

Guide à destination des nouveaux élus du territoire



2020

Directeurs de publication : Marie Claude Larochette
– Eric Guyot - Rédactrice en chef : Elodie Gireaud
Veyssier - Conception graphique : Marion Loisy
– Rédaction : l'équipe du PETR - Photographies/
pictogrammes : ©Icons8, ©Flaticon ©Pierre
Demaillet
Impression : SAVIARD

PRÉAMBULE



La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Définis aux Articles L. 5741-1 à L. 5741-5 du CGCT, les PETR, anciennement Pays, sont des établissements publics et résulte de la volonté de plusieurs EPCI à fiscalité propre de se regrouper en PETR.

Au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, le PETR mène des actions d'intérêt commun et élabore un projet de territoire au service des EPCI. Grâce à ce projet de territoire, le PETR constitue l'échelle de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Nouvellement élu, ce document a pour objectif de vous présenter l'action du PETR, ses missions ainsi que sa gouvernance.



Le PETR Val de Loire
Nivernais accélère tous
types d'initiatives,
publiques ou privées

**ACCÉLÉRATEUR DE
PROJETS**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
SOMMAIRE.....	5
TERRITOIRE DE PROJETS	6
LE TERRITOIRE	7
LES MISSIONS	7
LES INSTANCES	8
LES CONTRACTUALISATIONS.....	10
PROGRAMME LEADER	11
CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020	13
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ	14
CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020	16
CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2020	17
LES ACTIONS ENGAGÉES	18
SANTÉ	19
REVITALISATION CENTRE BOURG	21
L'ATTRACTIVITÉ	22
LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	24
LA MOBILITÉ	25
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	25
LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE.....	26
L'ÉQUIPE TECHNIQUE.....	28
LES COMMISSIONS	29
LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT	30
LA FORMATION	30

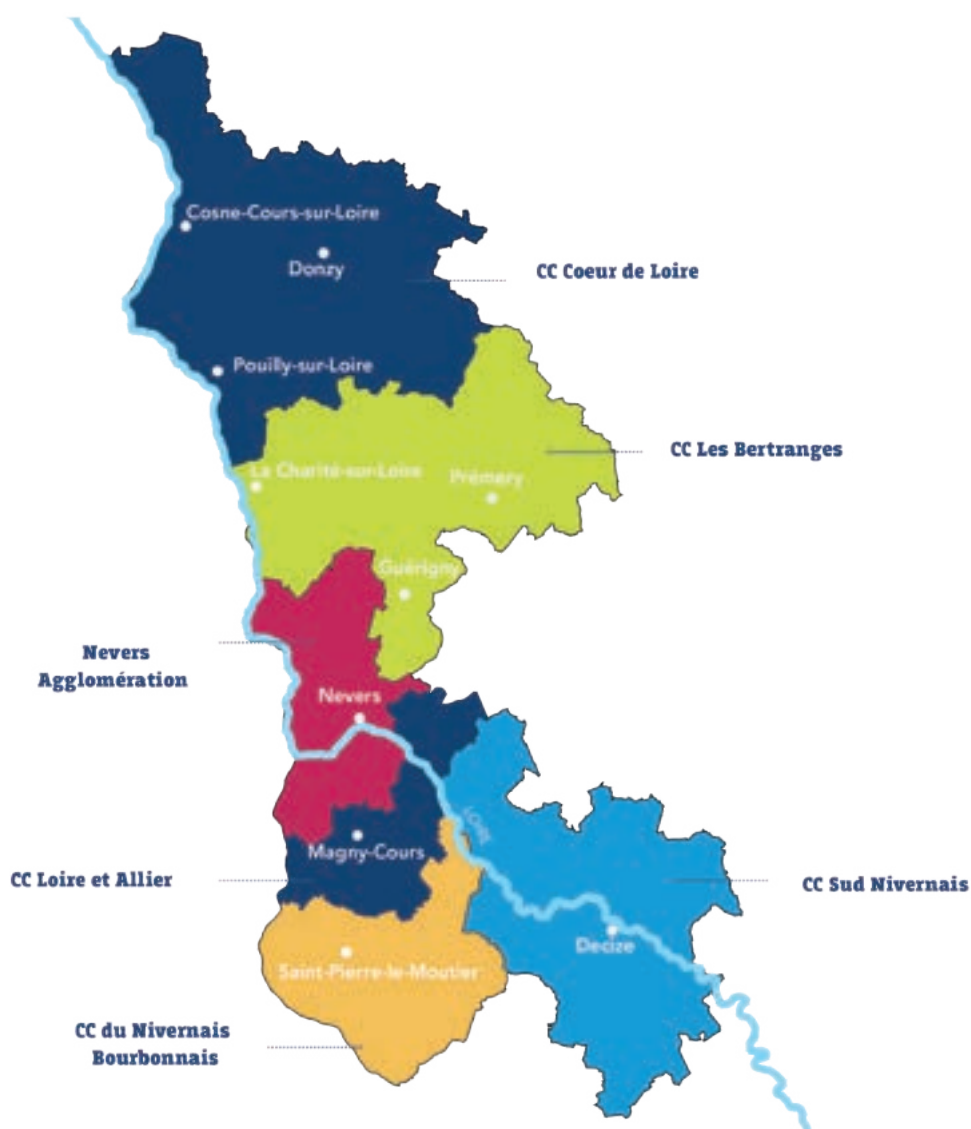
An aerial photograph of a wide, calm river with a sandy island in the center. Three yellow kayakers are on the water. The sky is clear blue, and the surrounding area is lush with green trees.

TERRITOIRE DE PROJETS

LE TERRITOIRE

A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le PETR Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 148 267 habitants (INSEE 2019) sur un espace de 2 420,85 km².

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche Comté, le PETR Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.



LES MISSIONS

Les missions des PETR sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », inscrites dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les EPCI qui le composent, le PETR exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations

LES INSTANCES

■ LE PETR

En quelques chiffres :

- Le comité syndical compte 49 élus
- Le bureau rassemble 15 membres

Les 49 sièges sont répartis de la manière suivante :

EPCI	Titulaires	suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Coeur de Loire	9	5
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
Total	49	26

Comment y siéger ?

1ère étape :

Election des conseillers municipaux et communautaires



2ème étape :

Installation des conseils communautaires



3ème étape :

Désignation des délégués syndicaux au sein des PETR/PAYS

■ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Suite à la signature de la convention de délégation de l'animation des contrats entre le PETR et le Conseil de Développement Territorial, l'association gère l'équipe d'ingénierie. Il assure un rôle de consultation en matière d'orientations du comité syndical ou à propos de toute question d'intérêt territorial.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 COMPOSÉE DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS, ASSOCIATIFS), AVEC UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 21 MEMBRES (3 COLLÈGES).

Collège « Vie économique »

Sophie Rochard
ADEB Cosne
Géraldine Pourtier
Nièvre Aménagement
Jérôme Ferré
OT de Décize
Vanessa Louis Sidney
*Agence de Développement
Touristique de la Nièvre*
Anne Maignien
OT Loire Vignoble et Nohain
Christian Demaillet
Dédicaces Plurielles
Bénédicte Bracq
*Chambre d'agriculture de la
Nièvre*

Collège « Vie associative »

Jacques Michel
FDOTSI 58
Marie-Claude Larochette
UDAF
Michel Martin
*Mutualité Française
Bourguignonne SSAM*
Jean Paul Gauthron
*Association des amis du Vieux
Guérigny*
Jocelyne Guillaumot
OT de la Charité/Loire
Jean Louis Billet
*Mutualité Française
Bourguignonne SSAM*

Collège « Citoyens, acteurs et organismes publics »

Jean Jacques Verdier
Jean-Luc Martinat
Pascal Barbier
Yves Ribet
François Gautheron
Jean Pierre Courault
Michel Coulon

■ LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle est composée des 110 maires des communes du PETR Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et à l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des maires, instance consultative du PETR, a pour missions principales de garantir de l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. La conférence des maires permet également au PETR de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Le 22 juin 2019, a été organisée la 1ère édition des conférences des maires du PETR Val de Loire Nivernais, et a réuni une cinquantaine d'élus. L'ordre du jour était le suivant : le PETR et ses missions, point d'étape des actions (santé, contractualisations, mobilité...), Pays d'art et d'histoire et Territoire d'Industrie.





8 492 824 €
dédiés à la réussite des
projets du territoire en 2019

LES

CONTRACTUALISATI

Le PETR a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet et la stratégie de territoire.

PROGRAMME LEADER

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LEADER ?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

PROGRAMME LEADER 2014-2020 :

A la suite d'un appel à projets régional, le PETR Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes Leader dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- 1,55 M € sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, CC Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil.
- 1,45 M € sur Bourgogne Nivernaise (CC Les Bertranges, Cœurs de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine.

Depuis le début de la programmation :

- 36 projets ont été préprogrammés et sont en attente d'instruction pour un montant de 1 201 107,29 € (pas encore instruit)
- 29 projets ont été programmés ou conventionnés pour un montant de 999 235,92 €
- 9 projets ont été abandonnés
- 12 projets ont été financés directement sur des fonds propres de la Région Bourgogne Franche-Comté et abandonnés sur le LEADER pour un montant de 143 538,48 €

Afin d'atteindre l'objectif de consommation maximale des enveloppes, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2023 (31.12.2022 pour les derniers engagements et 31.12.2023 pour les derniers paiements).





L'ÉQUIPE D'ANIMATION-GESTION

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le comité de programmation, composé d'acteurs publics (élus) et privés.

L'équipe d'animation est composée :

- De deux animateurs :

Mani CAMBEFORT
(Bourgogne Nivernaise)

Marina GUERRIER
(Nevers Sud Nivernais)

- D'un gestionnaire :
Johan DE HAUT



Les animateurs LEADER ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets ;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».



Le gestionnaire administratif et financier doit quant à lui assurer :

- la gestion administrative et financière du programme LEADER ;
- le secrétariat du GAL ;
- le suivi administratif des dossiers, l'instruction et la mise en paiement.



LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020



**2 875 024 €
mobilisés en 2019**

**24 projets
identifiés**

Le contrat de ruralité est un outil de l'État dont le lancement a été annoncé lors du troisième Comité interministériel aux ruralités le 20 mai 2016. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est conclu entre l'État et le président de PETR pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Le contrat de ruralité s'articule autour des objectifs suivants :

Thématique 1 :

Accès aux services publics et marchands et aux soins

Thématique 2 :

La revitalisation des bourgs centre

Thématique 3 :

L'attractivité du territoire

Thématique 4 :

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Thématique 5 :

La transition écologique et énergétique

Thématique 6 :

La cohésion sociale



En 2019, 28 projets ont été inscrits au contrat de ruralité.



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EST UN OUTIL DE CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE LOCALE DE SANTÉ AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SUR NOTRE TERRITOIRE.

Le CLS 2019 – 2023, a été signé le 9 avril 2019 par toutes les parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire D'assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les six EPCI constituant le PETR Val de Loire Nivernais.

Fort d'un bilan positif des premiers contrats locaux de santé, lancés par le Pays Bourgogne Nivernaise le 8 juin 2013 et le Pays Nevers Sud Nivernais le 12 décembre 2014, avec la quasi-totalité des actions mises en œuvre, le PETR Val de Loire Nivernais a décidé de contractualiser à nouveau avec l'Agence Régionale de Santé.

Pour travailler à l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le PETR a mis en place dès 2018, des groupes de travail. En rassemblant une grande variété d'acteurs (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs, les groupes de travail ont défini les axes d'amélioration et ont travaillé aux futures actions du CLS.



Le CLS définit plusieurs orientations prioritaires :

- La démographie médicale ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La couverture de prévention sur l'ensemble du territoire ;
- Le soutien des publics fragiles ;
- La mobilité en santé ;
- L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Déclinées en fiches actions, ces orientations s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité ;
- Prévention ;
- Médico-social et social ;
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention. Il constitue un axe d'ingénierie porté par le PETR Val de Loire Nivernais, son Conseil de développement territorial et par l'Agence Régionale de Santé.

Axes stratégiques	Orientations	Intitulé de la fiche action
1. Soins de proximité	Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux	1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale
	Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé	1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents
	Renforcer la coordination des professionnels de santé	1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches
	Lien ville-hôpital	1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné
	Renforcer l'accès aux soins	1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale
2. Prévention	Développer la couverture territoriale en prévention	1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire
	Promouvoir les comportements favorables à la santé	1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémédecine sur le territoire
	Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes	2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire
	Décliner le Programme National Nutrition Santé	2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/ jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales
3. Médico-social et social	Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile	2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes
	Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap	2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique
4. Santé Environnement	Cadre de vie et environnements favorables à la santé	3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile
		3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap
5. Coordination, animation et évaluation	Animation du CLS	4.1 Lutter contre l'Ambrosie et prévention de sa prolifération
	Évaluation du CLS	4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles

L'animation et la coordination des différents acteurs de ce CLS a donc commencé dès sa signature. Pour 2019, les orientations prioritaires identifiées sont :



01

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE



02

LA COUVERTURE DE PRÉVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



03

UNE RÉFLEXION COMMUNE



04

LA COORDINATION ET LA FORMATION DES ACTEURS DE SANTÉ



**+ de 5
millions
d'euros**

CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté réaffirme avec le contrat 2018-2020 que les PETR sont les territoires de projet pertinents.

Pour rappel, la contractualisation 2018 - 2020 est inscrite dans la continuité de la stratégie figurant dans le contrat précédent (période 2015 - 2017), c'est-à-dire pour le Val de Loire nivernais, l'accueil de nouvelle population et de nouvelles activités.

Pour une meilleure efficacité de sa politique d'aménagement du territoire, la Région a souhaité que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement). Le Val de Loire Nivernais a donc présenté au sein de son contrat de territoire un programme d'actions cohérentes entre-elles (complémentaires) et s'inscrivant dans les objectifs identifiés de notre stratégie.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 sur les crédits Région concerne 34 projets, pour un montant 5 269 091 €.

En 2019, 25 projets ont été déposés au titre du contrat de territoire pour un montant de 3 713 701 €.

RÉSERVE DE PERFORMANCE

Les objectifs du contrat ayant été atteints, le PETR Val de Loire Nivernais peut bénéficier d'une enveloppe complémentaire pour financer un ou plusieurs projets qui soient cohérents avec la stratégie du territoire, qui présentent une dimension de transition énergétique et dont l'ADP devra être déposée avant le 30 août 2020.

Le PETR Val de Loire Nivernais a donc pu accéder à une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros comme 6 autres territoires de Bourgogne Franche Comté (35 au total). L'enveloppe de performance permettra de financer 5 projets pour un montant de 371 160 €.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2020

En respectant une logique de complémentarité avec les interventions du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2018 – 2020 son partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural. La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 concerne 7 axes ou projets, pour un montant 330 000 €. Ainsi le travail mené a permis d'inscrire les projets suivants :

- Le poste de direction du PETR, qui coordonne l'équipe technique du PETR et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire ;
- L'ingénierie centre bourg (cf la partie revitalisation centre bourg) ;
- L'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités ;
- La valorisation et promotion de produits agricoles locaux ;
- La valorisation de la route Nationale 7.

En 2019, 4 projets ont été déposés au titre du contrat de soutien pour un montant de 70 932 €.

A scenic view of a town with a river and a bridge. The town features a prominent church with a tall, dark spire. The river flows through the foreground, and a stone bridge with several arches spans across it. The sky is blue with scattered white clouds.

LES ACTIONS ENGAGÉES

SANTÉ

■ LE WEEK-END DÉCOUVERTE DE LA NIÈVRE À DESTINATION DES INTERNES EN MÉDECINE

Comme chaque année depuis 2016, le PETR Val de Loire Nivernais organise en partenariat avec le Pays Nivernais Morvan deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2019 les week-ends se sont déroulés les 22, 23 et 24 mars et 20, 21 et 22 septembre, avec un total de 49 internes.

Diverses activités y sont proposées, en passant du culturel, au sportif et tout cela en échangeant avec les professionnels de santé du territoire : quad, rafting, visite du musée de la mine, bateau sur le canal de la Loire, murder party ...



Le budget total pour ces deux week-ends était de 14 000€.

■ LES CONGRÈS EN MÉDECINE

Le PETR Val de Loire Nivernais avec l'appui du Pays Nivernais Morvan a participé au Congrès National des Généralistes Enseignants (CNGE) et au Congrès des internes. Des partenariats ont été créés avec l'Agglomération de Nevers et l'entreprise DAVI pour le prêt d'une trottinette électrique GeeBee et d'une borne d'information territoriale. Le Conseil Départemental et l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre ont également été partenaires.

Donner une image positive et favoriser la venue de médecins sont les deux principaux objectifs de la participation du PETR aux congrès.

95 contacts pris lors de ces deux salons : un bilan positif.

■ LE CABINET DE RECRUTEMENT POUR LA RECHERCHE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Après sollicitation des EPCI, le PETR et son conseil de développement ont décidé de s'appuyer sur un cabinet de recrutement pour la recherche de six médecins généralistes (un pour chaque EPCI).

Le cabinet RemplaFrance a été sélectionné avec une rémunération de 9 000 HT pour chaque professionnel de santé installé (projet financé à hauteur de 29 400 € au titre du FNADT).





■ L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ & LA CELLULE DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

La cellule de démographie médicale est une cellule regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les PETR Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réel d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) sur le département et de couvrir l'ensemble du territoire sur les aides à l'installation.

Sur l'année 2019, la cellule a permis d'accompagner l'installation de :

- 7 médecins généralistes se sont installés : 3 en cabinet principal et 4 en cabinet secondaire
- 12 médecins spécialistes se sont installés : 6 en cabinet principal et 6 en cabinet secondaire.

■ LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

LANCEMENT DE « FILME TA SANTÉ »

En partenariat avec l'IREPS et l'ARS, le PETR a lancé à la rentrée scolaire 2019/2020 un jeu concours pour les jeunes de 12 à 25 ans. Il permet de sensibiliser les jeunes aux messages de prévention, de faire connaître le site internet www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org mais également promouvoir l'éducation pour la santé des jeunes en les incitant à se renseigner par eux même.

Amour et sexualité
Alcool
Accès aux soins
Tabac

pasS santé
Jeunes

2^e édition
CONCURS
COURTS-MÉTRAGES

Inscription avant le
11 mai 2019
Lots à gagner

Filme ta santé
Dans le cadre du Pass'Santé Jeunes

Inscription gratuite et obligatoire
Ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans
du département de la Nièvre
Renseignements et dossier d'inscription à télécharger dans
la rubrique « Prêts de chez toi - Nièvre » sur le site
www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org

ireps ars



SENSIBILISATION ET FORMATION AUX PROBLÉMATIQUES DE L'AMBROISIE

Deux actions ont été mis en place en partenariat avec la FREDON. La 1ère est une animation lors du cross de l'USEP, le 13 novembre 2019, qui a permis de sensibiliser 850 enfants de 8 à 11 ans. La seconde est l'organisation d'une journée de formation à destination des agents territoriaux le 17 juin 2019 à Nevers.



REVITALISATION CENTRE BOURG

Une candidature pour une étude de revitalisation, pour mieux préparer l'avenir de nos contractualisations.

La revitalisation des centres-bourgs est une préoccupation partagée par de nombreux acteurs de l'aménagement : les collectivités territoriales, l'État et ses services et les partenaires locaux. Chacun s'est emparé de la question.

A son échelle, le PETR Val de Loire nivernais s'est engagé financièrement et techniquement à accompagner les communes dans une telle démarche. A la fin de l'année 2019, neuf communes ont candidaté : Neuvy sur Loire, Pouilly sur Loire, Donzy, Guérigny, Pougues les eaux, Coulanges les Nevers, Saint Léger les Vignes, Magny Cours et Chantenay Saint Imbert.

Les objectifs de ce dispositif :

- Répondre à la stratégie d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire Val de Loire Nivernais
- Adapter les contrats et programmes aux besoins du territoire
- Apporter des compétences en ingénierie de projet
- Accompagner un changement de pratiques en aménagement du territoire part, à prendre en compte l'ensemble des domaines (commerce, logement, mobilité...).



L'ATTRACTIVITÉ

PROMOTION

Le Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et renforce sa stratégie de communication. En 2019, plusieurs outils ont été développés :



Outils de promotion sur les salons avec la création d'une nouvelle plaquette de présentation plus colorée et dynamique pour permettre d'attirer les futurs médecins. Pour habiller les cloisons du stand, de grandes affiches mettant en avant les paysages, la localisation (carte), les dispositifs d'aides à l'installation ou encore le weekend des internes ont été réalisés. Nous avons également mis en place et testé pour la première fois un jeu concours sur la Nièvre avec un panier garni à remporter.



CRÉATION D'UN FILM PROMOTIONNEL DU TERRITOIRE



CRÉATION D'UNE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS : SA GOUVERNANCE ET SES MISSIONS

[@Com_PVLN](#) #Attractivité



[@valdeloirenivernais](#)

MISE EN PLACE D'UNE NEWSLETTER. ELLE EST DIFFUSÉE TOUS LES DEUX MOIS POUR QUE NOTRE COMMUNAUTÉ RESTE INFORMÉE DE NOS ACTIONS.

MISE À JOUR RÉGULIÈRE DE NOTRE SITE INTERNET ET DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK ET TWITTER)

Retrouvez-nous sur

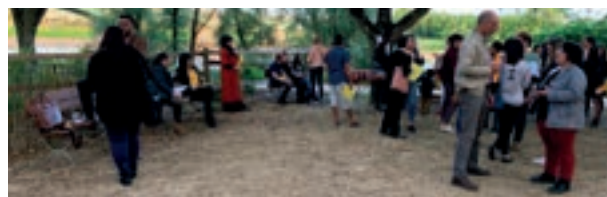
■ STRATÉGIE D'ACCUEIL

■ TAPAS 1 JOB 2019

Depuis plusieurs années, le Val de Loire Nivernais est partenaire de l'action TAPAS'1JOB. Pour rappel, ces rencontres permettent à des personnes en recherche d'emploi, venant d'horizons parfois très différents, de rencontrer des entreprises implantées localement. C'est un rendez-vous original, loin des codes de l'entretien de recrutement classique. Il permet avant tout aux participants de se constituer un solide réseau professionnel dans un cadre informel.

Au total trois TAPAS'1JOB ont eu lieu en 2019 : un à Nevers, un à Decize et un à Cosne-sur-Loire.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de rencontrer des nouveaux arrivants et de leur présenter le Val de Loire Nivernais, ses missions et ses actions. Ils ont également été encouragés à répondre au questionnaire sur l'accueil élaboré en commission. Une belle opportunité pour commencer à recenser et capter cette cible si difficile à identifier.



■ JEU DU VAL DE LOIRE NIVERNAIS



Le PETR Val de Loire Nivernais a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), pour la création d'un jeu de pays. Nous avons rédigé un cahier des charges mettant en avant le territoire et ses richesses et validée collectivement par un groupe de travail composé des techniciens des intercommunalités, des offices de tourisme et du Conservatoire du Jeu.

Nos efforts ont été récompensés et nous avons été retenus pour participer à cette belle aventure, le 24 juin 2019. En effet, ce jeu permet de fédérer autour d'un projet ludique et original, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de le faire découvrir à la population.

Nous travaillons sur la création du futur jeu de société du Val de Loire Nivernais avec les jeux Bordier (éditeur de jeu, originaire de Bretagne et spécialisé dans la conception de jeux pour les territoires). Le projet va durer environ un an et se décompose en plusieurs étapes : rédaction des questions, création des visuels, jeu concours à destination des établissements scolaires.

Le jeu sortira fin d'année 2020. Petits et grands seront séduits par la diversité des thématiques : patrimoine, géographie, gastronomie, cinéma, sport, légendes locales, célébrités, actualité... Le jeu est accessible aux enfants grâce aux questions « juniors » de 7 à 14 ans. Une manière ludique et conviviale de découvrir ou redécouvrir le territoire et inciter les joueurs à aller voir de leurs propres yeux les découvertes révélées dans le jeu. Le jeu se compose d'un plateau qui représente le territoire du Val de Loire Nivernais et près de 500 questions (écrites ou photos).



■ ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Les projets du territoire ne sont pas toujours finançables dans les contrats ou les programmes que l'on porte. Le Val de Loire Nivernais propose d'accompagner et d'apporter un appui technique pour augmenter les chances de réussites du projet : aide à la présentation du projet, définition des contreparties, préconisation pour la communication et accompagnement et suivi (pendant et après la campagne).

En 2019, nous avons accompagné deux projets.

■ PARTICIPATION À UNE SESSION D'ACCUEIL DES NÉERLANDAIS RENCONTRÉS LORS DU SALON DE L'ÉMIGRATION D'UTRECH

Depuis plusieurs années la Région Bourgogne Franche Comté participe au salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas pour promouvoir son territoire à des néerlandais désireux de venir s'y installer.

Suite à cela, le Conseil Départemental de la Nièvre, aidé des deux PÉTR, propose aux néerlandais rencontrés sur le salon et ayant des projets d'installation dans la région, une session d'accueil sur le territoire. La session d'accueil 2019 s'est déroulée les 21 et 22 juin avec avec une dizaine de profils. Elle a pour objectif de les accueillir, les accompagner et leur proposer des rencontres avec des partenaires institutionnels ou d'autres néerlandais déjà installés. Ces échanges permettent aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes.

LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans son rôle de promotion et de coordination, le PÉTR Val de Loire Nivernais envisage une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Sur son territoire, deux communes sont déjà labellisées Villes d'Art et d'Histoire : la Charité-sur-Loire et Nevers.

La volonté du PÉTR Val de Loire Nivernais est, avant d'engager tout travail de candidature, de lancer une étude d'opportunité pour répondre à quatre questions essentielles :

- Les grandes thématiques patrimoniales
- Le périmètre
- La gouvernance à adopter
- La feuille de route pour la suite de la démarche

Pour se lancer dans cette étude, le Val de Loire Nivernais a souhaité se faire accompagner de professionnels issus de spécialités diverses et transversales et a retenu le cabinet Atopia, cabinet d'urbanisme. Il s'est associé avec deux cabinets d'architectes et un cabinet de tourisme, ce qui permet une très grande transversalité sur cette étude. Le lancement de celle-ci est prévu en janvier 2020 pour une durée de 6 mois.



LA MOBILITÉ

Pour répondre aux enjeux en matière de mobilité (une mobilité inclusive, un territoire attractif pour nos actuels et futurs habitants, un accès aux services publics garanti pour tous, une réduction de l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire), le PETR Val de Loire Nivernais a la volonté d'expérimenter de nouvelles mobilités durables, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Pour ce faire, le PETR souhaite lancer l'embauche d'un stagiaire ou un alternant afin de lever les freins de la mobilité, notamment les publics en difficulté, développer l'intermodalité et développer les mobilités durables.

Le PETR Val de Loire Nivernais souhaite identifier des propositions d'actions en matière de mobilité à l'échelle des intercommunalités. Les résultats attendus sont la réflexion pour des solutions innovantes de mobilités répondant aux besoins identifiés ainsi que l'accompagnement de l'expérimentation de différentes EPCI.

Cette action qui sera lancée en 2020 a été inscrite au contrat de Transition Ecologique (CTE) signé le 3 février.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le PETR Val de Loire Nivernais a été missionné par le dispositif Territoires d'industrie pour élaborer une brochure de promotion du territoire à destination des responsables des ressources humaines des entreprises du secteur industriel. Ce document sera remis lors des entretiens d'embauche. Il doit présenter les principaux éléments caractérisant le territoire, sous l'angle « travailler, vivre, étudier » ainsi que l'« offre d'accueil », avec pour objectifs de permettre à toute la famille de se projeter dans cette nouvelle vie, de les rassurer et de les convaincre de s'installer.



An aerial photograph of a scenic landscape. In the foreground, a wide river flows from the bottom right towards the center. The riverbank is lined with lush green trees and a sandy shore. Beyond the river, a large, well-maintained vineyard with neat rows of grapevines stretches across the middle ground. In the background, a small residential area with several houses and more trees is visible under a clear blue sky with a few wispy clouds.

4

LE

FONCTIONNEMENT

DE LA STRUCTURE

An aerial photograph of a wide river with several large sandbars. The water is a deep blue, and the sandbars are a light tan color. The banks are lined with dense green trees and some small buildings. The sky is a clear, bright blue with a few wispy clouds. The overall scene is a natural, scenic view of a river valley.

ENT

URE

L'ÉQUIPE TECHNIQUE



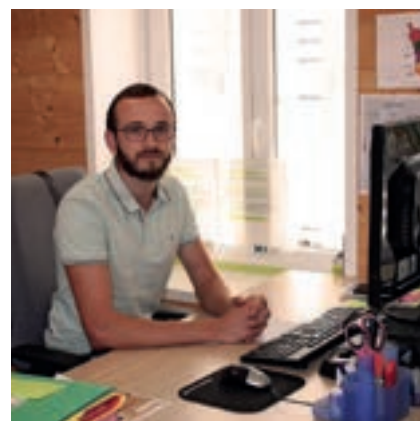
ORGANIGRAMME



Elodie GIREAUD-VEYSSIER
Directrice
Février 2019



Sabrina CHARPENTIER
Assistante Administratif/Financier/
Communication



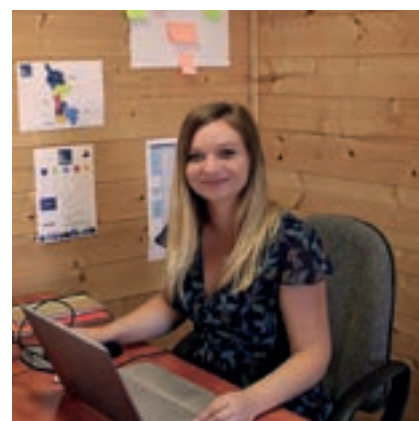
Johan DEHAUT
Gestionnaire LEADER
(50% GAL PNSN / 50% GAL PBN)



Mani CAMBEFORT
Animateur LEADER GAL BN



Marina GUERRIER
Animatrice LEADER GAL NSN



Marion Loisy
Chargée de Promotion Territoriale



Camille TOUCHAIS
Chargée de mission Santé
Arrivée le 09/04/2020



Juline LEBRUN
Chargée de Développement
Territorial

LES COMMISSIONS



ACCUEIL

Référent conseil de développement : Mme LAROCLETTE

Référent(s) comité syndical PETR : M. BOURGEOIS et M. COINTAT

Référent de l'équipe : Marion LOISY



CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

Référent conseil de développement : M. VERDIER

Référent(s) comité syndical PETR : M. LECOUR et Mme LOUIS-SYDNEY

Référent de l'équipe : Marina GUERRIER



SANTÉ

Référent conseil de développement : M. BILLET

Référent(s) comité syndical PETR : M. THURIOT et M. CORDIER

Référent de l'équipe : Camille TOUCHAIS



REVITALISATION CENTRE-BOURG

Référent conseil de développement : Mme POURTIER

Référent(s) comité syndical PETR : M. BERGER et M. COLAS

Référent de l'équipe : Juline LEBRUN

Ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Chacune est animé par un(e) chargé(e) de mission. Elles rassemblent à la fois des élus et des membres de la société civile. Au delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'atelier participatif.

En 2020, elles prendront une autre forme pour gagner en efficacité.



LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT



Le PETR organise ,depuis de nombreuses années, des rencontres techniques à destination des agents de développment des EPCI et animateurs centre-bourg.

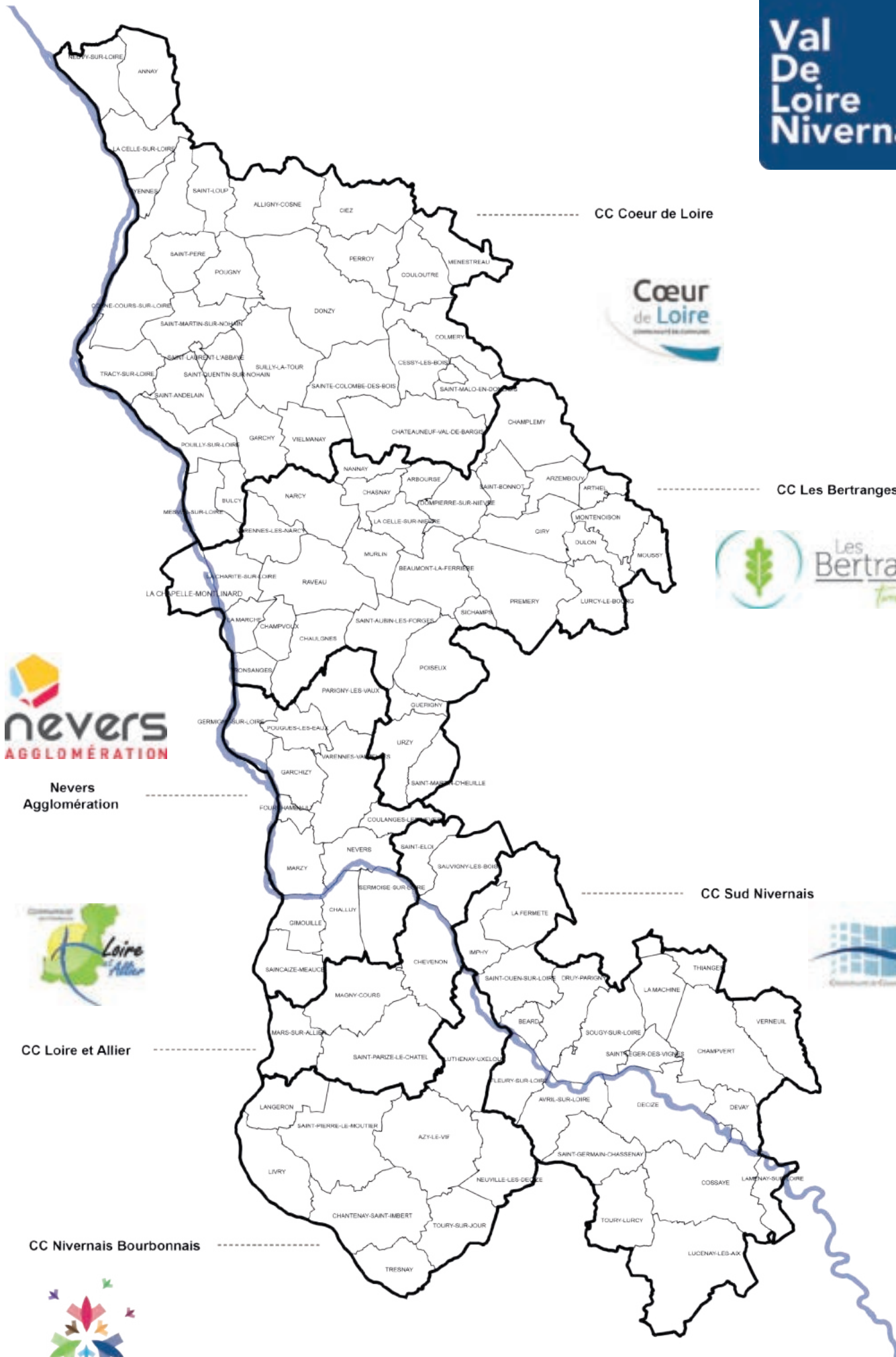
Ces réunions participatives ont pour objectif de créer des synergies entre les territoires, d'échanger sur les nouveaux dispositifs mis en place et de travailler en amont sur les futurs projets. Le PETR s'assure ainsi de la bonne coordination des projets sur le territoire avec ces différentes structures.

LA FORMATION

Le Val de Loire Nivernais a organisé en 2019 trois sessions de formation sur les règles de la commande publique dans ses locaux grâce au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ces formations de deux jours chacune se sont déroulées :

- 18 et 19 juillet (module 1) qui a accueilli 12 participants ;
- 30 et 31 octobre (module 2) qui a accueilli 12 participants ;
- 21 et 22 novembre (module 1) qui a accueilli 14 participants.

Une autre session pour le module 2 se déroulera en janvier 2020.



CC Coeur de Loire



CC Les Bertranges



Nevers Agglomération

CC Sud Nivernais



CC Loire et Allier

CC Nivernais Bourbonnais



Communauté de communes
**NIVERNAIS
BOURBONNAIS**

Val De Loire Nivernais



PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS

📍 25, rue Benoît Frachon
58 640 Varennes-Vauzelles

☎ 03 86 21 20 69

✉ contact@valdeloirenivernais.fr

Retrouvez-nous sur



www.accelerateurdeprojet.fr